

Compte rendu du Conseil Municipal de la Commune de Sénouillac

N° 12 du 20 Septembre 2016

Présents : Bernard FERRET, Maire – Gilles FORT, Sandra VICENTE, Adjoint
Grégory FABRE, Nicolas RAYNAL, Véréna VOARINO, Vincent CLASSINE, Manon ISSERTE,
Sébastien ALAUZET, Nicolas TRICHAUD

Absente excusée : Karine SZYGENDA

Procurations : Corinne MALBERT à Sandra VICENTE, Christine DURIEZ à Bernard FERRET,
Emmanuel BISTES à Sébastien ALAUZET, Lorraine FONVIELLE à Vincent CLASSINE

Secrétaire de séance : Sandra VICENTE

Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal n° 11 du 11 Août 2016.

Délibération Modificative

Dans l'article 2051 "*Concessions et droits similaires*" où l'on comptabilise les droits d'accès au logiciel Horizon, Il avait été provisionné au budget 2 600 €. Nous avons reçu une facture de 3 122.40€.

Cause : changement de forfait pour les communes supérieures à 1 000 habitants, Il doit être transférer 522.40 € du compte 2313 de l'opération OPAH.

Délibération pour la demande des fonds FRI

Anne PERONNE, Coordinatrice du fonds leader au PETR Vignoble Gaillacois nous a informés que la Région avait des reliquats de crédits sur le fonds FRI et que notre projet serait susceptible de rentrer dans les critères, possibilité d'un montant maximum de 22 000 € sur la partie « Espace santé » uniquement. Il est important aussi d'indiquer que d'autres cofinanceurs pourront être ultérieurement sollicités comme les fonds européens au titre du leader. À noter que le dossier pour les aides demandées à la Région pour la boulangerie sera instruit le 29 Septembre.

Point sur les dossiers en cours

Plan Ad'ap : toujours en attente de la validation de la commission du plan de mise en accessibilité par la Préfecture. Une avancée notamment sur l'église de Mauriac où, vu la configuration et le peu de fréquentation, nous pourrions obtenir une dérogation.

La boulangerie : nous devrions avoir le permis de construire pour le 31 Octobre ; il y a eu une réunion avec le nouveau boulanger et l'architecte afin de finaliser les plans définitifs quant à l'aménagement intérieur. Dès le premier novembre nous pourrions lancer les appels d'offre.

Aménagement de l' « Espace santé partagé » : dans l'attente des travaux, nous avons installé les infirmières dans le local de l'ancienne agence postale depuis le 1^{er} Aout et nous allons louer la salle de réunions, au-dessus du local ADMR, à l'ostéopathe qui souhaite commencer à se faire connaître sur le secteur.

Aménagement paysager : le passage de l'Avenue des Vignes vers la Rue des Pavillons est maintenant terminé. Il ne reste plus qu'à aménager la partie à végétaliser. Nous avons reçu les barrières et les potelets pour sécuriser le cheminement piétonnier du portail de l'école à la cantine. La rue sera également goudronnée de la cantine au passage piéton devant l'ancienne poste fin septembre ou début octobre.

Le reste des investissements programmés pour l'aménagement paysager est en attente des accords de subventions.

Sécurité routière : trois plateaux ralentisseurs vont être installés sous peu : deux Route de Laval où il sera fait un arrêté de zone 30 à l'heure et un Route de la Linardié.

Travaux voirie SIVU : début des travaux semaine 39 ou 40.

Nouveau matériel à la cantine : mise en place du nouveau lave-vaisselle et nouvelle organisation du service, avec une nouvelle disposition des tables, en cercle autour d'une table centrale où les entrées et le pain sont disposés avec un plat par petite table de 4. Chaque enfant à tour de rôle (carte mission) vient chercher son plat. Le but est de les faire participer au service, d'apprendre à répartir les portions, interroger son voisin de table s'il aime ou pas, apprendre à se servir uniquement de ce qu'il est capable de consommer, et se resservir si nécessaire. Le plat chaud est tout de même posé sur chaque table par les agents.

Quelques petits achats tels que bols, trancheuse à pain, fourchettes pour les petits sont à réaliser.

Projet à créer de jeux de cours (dessins de couleur, ou marquage au sol) à finaliser.

Demande de plantation d'arbustes brise vent sur le fond de la cour côté préau, dans le prolongement du plexiglas posé en 2015. Le choix de la bonne variété adaptée au sol doit être réfléchi.

La rentrée : d'un premier abord, s'est bien passée pour les enfants ainsi que pour les agents. La période réservée à la réunion de coordination de l'ALAE prévue le mardi de 14 h à 15 h ne laisse que peu de temps à l'agent partagé avec la commune de Rivières pour effectuer la coupure. Il est proposé, en accord avec la mairie de Rivières, de positionner cette réunion le matin de 9h45 à 11h45 et de faire une convention de mise à disposition d'une heure/semaine sur les 36 semaines.

Un point sur le curage des étangs : le chantier qui devait commencer le 16 Août a pris du retard et on ne peut pas dire qu'il se soit déroulé dans des conditions irréprochables bien que l'on puisse admettre des aléas imprévisibles. Alors que l'étude bathymétrique faisait état d'un volume de 808 m3 surestimé volontairement de 20% à 969 m3 avec une siccité de 5.47%, il a été enlevé plus de 1350 m3 de boues (ou liquide !) de la lagune n° 1.

Le plan d'épandage prévu pour accueillir 1600 m3 sur 16 hectares n'a pas permis de pouvoir curer en totalité l'étang n° 2. Seulement 250 m3 ont pu être enlevés de l'étang n° 2. La réunion de réception définitive du chantier n'ayant pas encore eu lieu, nous attendons des explications.

Future station d'épuration : Compte rendu de la réunion du 31.08

En présence des financeurs (Agence de l'eau, SATESE, police de l'eau et DDT), présentation par notre maître d'œuvre (St ETUDEO) d'un projet d'un étang à deux étages pour 600eq/habitant avec un potentiel d'agrandissement à 900 eqh. L'ensemble du projet peut être subventionné à 70 %. Il est proposé pour des questions de remblais et de risques d'inondation en cas de crues, d'acheter le terrain situé au-dessus de l'étang n° 1. Cela permettra de conserver l'étang n° 2 en « déversoir d'orage ». Nous devons nous rendre à l'évidence que ce chantier ne pourra être réalisé en 2016.

Assainissement Mauriac : demande de rendez-vous avec le SATESE pour une nouvelle étude.

Agence postale : quelques petits détails à régler. Le montant des travaux s'élève à presque quinze mille euros en comptant le travail en régie, subventionné à 50% par la Poste.

Aménagement du centre bourg : rencontre avec le cabinet Papyrus, une première version a été proposée, mais ce n'est qu'une ébauche qui tient compte des points proposés par le groupe de travail, mais qui laisse aussi un libre champ à toutes propositions. Il est enlevé du programme les parties déjà vues au programme 2016 pour ce qui est de l'aménagement piétonnier de l'ex agence postale, jusqu'à la future boulangerie.

Fusion des trois intercommunalités : le 7 août 2015 le préfet a proposé dans le cadre de la loi NOTRe la fusion des trois intercommunalités : la Communauté de communes du Rabastinois (Cora), Tam et Dadou (T&D) et la Communauté de Vère-Grésigne et pays Salvagnacois (CVGPS). Après de nombreuses réunions de travail et l'aide de cabinets d'étude, l'ensemble des élus, après une année de réflexion, se sont rapprochés pour proposer une fusion construite sur 4 principes :

- un socle commun de compétences dès le 01/01/2017 basé sur le niveau le plus élevé de compétences de chaque Communauté de communes sans restitution de compétences aux communes ;
- assurer la continuité du service existant, des modes et échelles de gestion, se donner le temps pour la mise en œuvre des compétences ;
- mettre en place des pôles de proximité permettant une sectorisation pour la mise en œuvre de certaines compétences et garantissant la place des communes par conventions de gestion ou autres modes de mutualisation.
- rechercher toutes les voies d'optimisation financières et fiscales.

Voici l'ensemble des compétences transférées à la nouvelle intercommunalité au premier janvier 2017 : Développement économique, **Aménagement de l'espace**, Collecte et traitement des déchets ménagers, Aires d'accueil des gens du voyage, Équilibre Social de l'habitat (PLH,...), Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, **Voirie d'intérêt communautaire**, Équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, **Équipements scolaires et services aux écoles**, périscolaire, Action sociale d'intérêt communautaire (petite enfance, ALSH), Actions culturelles, Assainissement non collectif, et Aménagement numérique.

Il est important que nous puissions garder l'exercice de certaines compétences au niveau de la strate communale.

Désherbeur thermique :

A compter de janvier 2017 l'utilisation de désherbants chimique est proscrite, suite à une démonstration faite sur la commune de Labastide de Lévis, il est proposé de s'équiper de désherbeurs thermiques. Une commande groupée pourrait être réalisée dans le cadre du SIVU, à noter que les équipements peuvent être subventionnés à hauteur de 70 % par l'Agence de l'Eau.

Fin de la séance 22h50

Prochain Conseil Municipal le 18 octobre 2016 à 20h30